



Communiqué de presse

Vendredi 14 octobre 2022

Sobriété énergétique : extinction des monuments et des panneaux publicitaires lumineux

A la suite des annonces en matière de sobriété énergétique annoncées par Pierre Hurmic, lors de sa conférence de presse de rentrée le 14 septembre dernier, des mesures concrètes sont d'ores et déjà mises en œuvre, parmi lesquelles :

- L'extinction de 85% des monuments dès cette semaine.
- L'extinction des lumières et des moteurs des panneaux publicitaires, depuis le début du mois d'octobre.

Extinction des panneaux publicitaires lumineux

Dans le cadre de sa nouvelle concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire votée à l'occasion du conseil municipal de juin dernier, effectif depuis le début du mois d'octobre, la Ville a souhaité réduire l'impact énergétique de ces mobiliers urbains, lutter contre la pollution lumineuse, en allant au-delà des exigences légales. La Ville a ainsi imposé au délégataire **l'extinction des moteurs et l'éclairage des panneaux publicitaires entre 23 h et 7h** du matin. Ce changement est déjà visible depuis plusieurs jours pour les Bordelaises et Bordelais.

L'extinction des moteurs et de l'éclairage, ainsi que la généralisation des LED dans ces mobiliers permettra une **économie d'énergie de plus de 85%**.

Les **publicités numériques et animées** sont également désormais **interdites**. La Ville a aussi demandé à l'opérateur d'employer du mobilier urbain reconditionné et d'avoir recours à des véhicules décarbonés. Une réduction de l'impact écologique qui passe également par une diminution de l'affichage avec la suppression des formats 8m² à l'intérieur des boulevards et sur les boulevards et l'interdiction d'implanter des panneaux publicitaires dans un rayon de 100 mètres autour d'une entrée d'école élémentaire.

Extinction de 85% des éclairages des monuments municipaux, effective depuis le 10 octobre, à l'exception de 12 sites emblématiques de Bordeaux, qui s'éteindront à 23h l'hiver et à minuit l'été, soit une heure de moins.

Les 12 sites maintenus allumés sur les 123 initiaux sont : fontaine des Trois Grâces, palais de la Bourse, Grand Théâtre, hôtel de ville (façade), cathédrale Saint-André, porte Cailhau, porte Dijeaux, monument aux Girondins, colonnes rostrales, Grosse cloche, pont de pierre, basilique Saint-Michel, pont Chaban-Delmas, porte de Bourgogne, place des droits de l'Homme.

L'extinction des monuments et la réduction du temps d'allumage des mises en lumière des monuments emblématiques, permettront de réaliser une économie d'énergie annuelle de 214 MWh.

Sobriété et indépendance énergétiques

Afin d'atténuer le choc de la facture énergétique et préserver les services offerts aux habitants, la Ville de Bordeaux a engagé un plan de sobriété qui permettra d'économiser près de 2,6 millions d'euros en 2023.

Depuis le début du mandat, Bordeaux a augmenté son autonomie énergétique de 4% à 7%. D'ici 2026 elle ambitionne de passer à 41 %, en réduisant ses consommations et en produisant sa propre énergie.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 1256 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr